**Assistance à maitrise d’ouvrage pour la préparation et le suivi d’exécution du marché de**

**denrées alimentaires du GRADA**

**GRADA**

**Lycée polyvalent Astier**

**Quartier Roqua – BP 60145**

**07205 AUBENAS**

**Cahier des Clauses Particulières**

**I - CONTEXTE**

Le Groupement a été créé en 2009. Il compte à ce jour 55 adhérents.

Il y a actuellement 2 marchés de denrées alimentaires (conventionnel et BIO) en cours d’exécution et qui se terminent au 31/12/2023.

Le montant global annuel des achats de denrées est estimé à 5 000 000 € HT.

Les familles de produits concernées : surgelés, épicerie, crèmerie, charcuterie, viandes fraîches,

volaille fraîche. Il y a également un marché pour les analyses bactériologiques et un marché de fournitures de bureau et de papeterie.

**II - MISSION**

Le présent marché public a pour objet la réalisation d’une mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour l’aide à la définition d’une stratégie d’achat, à la passation d’un marché PUBLIC d’approvisionnement en denrées alimentaires pour le GRADA et à l’accompagnement dans le suivi d’exécution de ce marché.

Plus précisément, la mission consiste à aider le GRADA dans :

- l’évaluation des besoins de chacun des membres du GRADA (réglementaire, qualitatifs,…),

- le sourcing fournisseurs,

- la définition de l’allotissement,

- la rédaction des pièces administratives et techniques du DCE (AE, CCAP, CCTP, BPU, DQE, cadres

de réponse, etc..),

- la réponse aux candidats en cours de consultation,

- l’analyse des candidatures et des offres en fonction de la procédure qui sera retenue,

- le suivi d’exécution du marché,

- l’animation du groupement.

L’ambition du GRADA est de prendre en compte des objectifs de développement durable pour les

membres du groupement. La présente assistance à maîtrise d’ouvrage doit donc permettre d’intégrer ces objectifs pour que l’approvisionnement en denrées alimentaires :

* respecte les objectifs sanitaires et nutritionnels,
* favorise l'éducation nutritionnelle et au développement durable des convives
* soutienne les filières courtes et l’approvisionnement en produits de saison

Ces objectifs induisent une connaissance de l’offre locale, l’implication des gestionnaires des membres du GRADA concernés par le marché d’approvisionnement et une analyse permettant de limiter les surcoûts économiques induits par ces exigences et d’améliorer la performance environnementale des achats de denrées.

**III - COMPETENCES REQUISES**

* Expertise juridiques dans les domaines marchés public et réglementation sanitaire,
* Parfaite connaissance des métiers de la restauration (notamment : techniques de fabrication
* des repas),
* Expertise produits,
* Parfaite connaissance de l’offre commerciale du secteur alimentaire,
* Economat de la restauration.

**IV - PROCEDURE**

La consultation prend la forme d’une procédure adaptée et se déroule dans le respect des prescriptions de l’article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

**V - ALLOTISSEMENT DU MARCHE**

Le marché ne fait l’objet d’aucun allotissement.

**VI - FORME DU MARCHE:**

Le présent public comporte une tranche ferme et quatre tranches optionnelles.

La tranche ferme est divisée en 4 phases A, B, C, D, depuis l’aide à la définition d’une stratégie d’achat jusqu’à la mise au point éventuelle du marché public d’approvisionnement en denrées alimentaires.

La tranche optionnelle n°1 concerne le suivi d’exécution du marché public d’approvisionnement en

denrées alimentaires pendant sa première année d’exécution.

La tranche optionnelle n°2 concerne le suivi d’exécution du marché public d’approvisionnement en

denrées alimentaires pendant sa deuxième année d’exécution.

La tranche optionnelle n°3 concerne le suivi d’exécution du marché public d’approvisionnement en

denrées alimentaires pendant sa troisième année d’exécution.

La tranche optionnelle n°4 concerne le suivi d’exécution du marché public d’approvisionnement en

denrées alimentaires pendant sa troisième année d’exécution.

**VII - PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE**

Les différentes pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante, prévalant en cas de contradiction entre elles :

L’acte d’engagement (AE) auquel sont annexés :

* la mise au point éventuelle du marché ;
* le DPGF dûment rempli et daté ;
* le cahier des clauses particulières (CCP) dont l’original conservé par le GRADA fait seul foi ;
* le cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de prestations
* intellectuelles (CCAG-PI) annexé à l’arrêté interministériel du 16 septembre 2009 (NOR :
* ECEM0912503)
* l’offre technique du titulaire et le calendrier d’exécution des prestations

**VIII - CALENDRIER PREVISIONNEL POUR UNE PRISE D’EFFET DU MARCHE DE DENREES AU**

**1ER JANVIER 2024:**

Notification du marché de denrées: 30/12/2023 au plus tard.

Date prévisionnelle d’attribution de la mission AMO : 28/04/2023.

Compte tenu des délais restreints, les candidats devront donc s’engager à mettre les moyens nécessaires pour réaliser la mission dans le calendrier qui sera validé.

**IX - DESCRIPTION DES PRESTATIONS**

TRANCHE FERME :

La tranche ferme est scindée en phases A, B, C et D correspondant aux différentes étapes de la

passation des futurs marchés d’approvisionnement en denrées alimentaires et détaillées ci-après :

- au démarrage de la mission et dans les 8 jours suivant la notification du présent marché, une réunion

de cadrage sera programmée avec l’assistant à maitrise d’ouvrage Cette réunion aura pour objet

d’échanger sur les objectifs et orientations du GRADA, les modalités d’exécution des prestations et

valider de manière définitive le calendrier d’exécution des prestations.

**Phase A : recueil, collationnement des informations, analyse des besoins et de l’offre commerciale pour y répondre**

Le recueil, le collationnement des éléments quantitatifs, qualitatifs et financiers constitueront une base de données nécessaire à l’analyse des besoins.

Le titulaire devra spécifier au GRADA la nature et le format des données à recueillir, ainsi que la manière dont il utilisera celles-ci pour déterminer les besoins du GRADA en matière d’approvisionnement en denrées alimentaires.

Il s’agira :

- d’analyser l’organisation et le mode de gestion actuel,

- de recenser exhaustivement les produits alimentaires utilisés et établir une Mercuriale de référence des gammes de produits, tenant compte du niveau de qualité exigé par les membres du GRADA et des objectifs de développement durable du GRADA

- de mettre en correspondance le niveau de qualité et les objectifs du GRADA avec l’existence d’une

offre commerciale permettant d’y répondre.

Livrable attendu : un rapport sur l’étude des besoins et l’offre commerciale.

Ce rapport devra être validé par le GRADA pour passer à la phase B.

**Phase B : arbitrage et détermination d’une stratégie d’achat**

Cette phase permettra de déterminer une stratégie d’achat et notamment d’arrêter les caractéristiques essentielles du marché : choix d’une procédure de marché, validation de l’architecture du marché, découpage opérationnel en lots.

Grâce à son expertise technique du domaine et sa connaissance des besoins du GRADA, le titulaire propose le(s) montage(s) garantissant au mieux l’ouverture à la concurrence et la prise en compte des objectifs de développement durable du GRADA en prenant en considération les spécificités de chaque membre.

Les formes du marché et des prix, les critères de choix, les modalités d’exécution et de facturation, le

régime des pénalités, les contraintes imposées aux fournisseurs en matière de services (délais de commandes, exigences en matière d’horaires de livraison) devront faire l’objet d’un examen attentif.

Le marché devra être en adéquation avec les produits, les comportements des professionnels des

approvisionnements et répondre aux attentes des différentes entités acheteurs.

Cette phase nécessitera une réunion sur site à l’issue de laquelle les choix retenus seront arrêtés et

formalisés par le GRADA.

Livrables attendus :

* Un compte-rendu de réunion
* Un rapport à portée juridique et technique (livrable 2) destiné à permettre au GRADA de fixer sa stratégie et d’arrêter ses choix parmi les différentes options qui lui sont présentés. Le titulaire du présent marché veillera à présenter plusieurs choix possibles accompagnés de leur bilan avantages – inconvénients et d’une analyse de risques. Le livrable sera conçu de manière à poser toutes les questions utiles de façon à permettre au titulaire du présent marché, à l’issue de la phase de décision, de disposer de tous les éléments juridiques et techniques nécessaires à la mise en œuvre des marchés.

Les livrables devront être validés par le GRADA pour passer à la phase C.

**Phase C : élaboration du dossier de consultation des entreprises**

L’assistance portera essentiellement sur la rédaction des pièces administratives, techniques et financières du dossier de consultation des entreprises (DCE) sur la base du recensement des besoins

et de la stratégie d’achat déterminée: Le titulaire devra rédiger l'ensemble des pièces suivantes nécessaires au dossier de consultation des entreprises (DCE) :

* Règlement de la consultation : - Définition des pièces constitutives de la candidature et de l’offre, -

Définition des critères de sélection des candidatures et des offres, - Définition des critères de

jugement des offres et leur pondération. A cette occasion, il conseillera le GRADA sur le mode le plus

pertinent d’appréciation de la qualité des produits alimentaires.

* Cahier des clauses administratives particulières notamment - Définition des clauses

administratives particulières à faire figurer dans le CCAP (Modalités de détermination des prix,

clauses de révision des prix, etc…).

* Cahier des clauses techniques particulières notamment - Synthèse et expression des besoins par gamme de produits alimentaires, - Rappel de la règlementation, des normes européennes et françaises en vigueur en matière de: règlementation hygiène et de sécurité sanitaire, étiquetage et traçabilité des produits. Définition des règles à imposer aux fournisseurs relatives à la commande, à la livraison, aux dates limites minimales de consommation, à la qualité des produits et aux objectifs de développement durable du GRADA, etc… S’agissant de la rédaction du CCTP, le titulaire présentera chaque lot au fur et à mesure de sa réalisation, pour validation par le GRADA.

Il sera prévu dans le cahier des charges techniques une grille de tests sur des échantillons d’aliments

sensibles (récurrents, posant difficultés).

* Cadres de réponse financière et bordereaux des prix unitaires :
* Etablissement des bordereaux de prix, par lot, pour chaque gamme de produits, permettant à chacun des soumissionnaires de présenter ses prix sur une grille commune, pour des quantités identiques et de qualité similaire.

Cette phase s’achèvera le jour de la publication de l’avis d’appel public à la concurrence ; de plus, il est précisé que le titulaire du présent marché participera à la formalisation des réponses aux questions techniques des soumissionnaires pendant la durée de la consultation.

Livrable attendu : Dossier de consultation des entreprises

**Phase D : analyse des offres, rédaction et présentation du rapport d’analyse des offres et mise au point éventuelle des composantes du marché public**

En concertation avec le GRADA, le titulaire procèdera à une analyse comparative des offres reçues, formulera des recommandations et assurera une aide au choix.

Le titulaire fournira des grilles d’analyse adaptées aux achats et rapport d’analyse.

Ainsi, le titulaire doit effectuer les prestations suivantes :

• Participer à l’ouverture des plis, à la vérification des pièces relatives aux candidatures, analyser les candidatures par lot, en fonction des renseignements demandés aux candidats et des niveaux de capacité requis par le règlement de la consultation,

• Organiser les commissions de dégustation des échantillons (préparation des fiches de dégustations et des grilles de notation, présence sur site le cas échéant),

• Participer à la vérification des pièces relatives aux offres, analyser les offres par lot, en fonction du contenu des offres et des critères de sélection et de notation préalablement définis dans le règlement

de la consultation,

• Etablir un rapport d’analyse des offres comparant les différentes offres par lot, et proposant l'attribution de ces lots en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation. Ce rapport doit comprendre en annexe une note de synthèse par lot et pour chacune des offres.

• Présenter le rapport d’analyse des offres (préalablement validé par le GRADA) à la Commission d’appel d’offres du GRADA.

Le titulaire s’engage également à assister le GRADA dans l’élaboration de la réponse technique faite dans le cadre d’éventuels recours des candidats.

En cas de marchés négociés passés après appel d’offres ouvert infructueux, le titulaire s’engage à reprendre sans rémunération supplémentaire, les documents rédigés par ses soins, à procéder à l’analyse des nouvelles offres et à présenter le rapport d’analyse des offres (préalablement validé par

le GRADA) à la Commission d’appel d’offres du GRADA ; dans ce cas de figure, il effectuera également les prestations telles que définies ci-dessus (participer à l’ouverture des plis, à la vérification des pièces relatives aux candidatures, à la vérification des pièces relatives aux offres) ; de plus, il contribuera à la formalisation des réponses aux questions techniques des soumissionnaires pendant la durée de la consultation.

En cas d’infructuosité, de déclaration sans suite ou de façon plus générale en cas de non-attribution, le titulaire s’engage à assister les services du GRADA à relancer la procédure dans les mêmes conditions telles que définies précédemment.

L’achèvement de cette phase sera soumis à la production d’un rapport d’analyse des offres prenant en compte les critères de choix arrêtés lors de la phase B. Au stade de l’attribution des marchés, le titulaire aidera le GRADA à rédiger si besoin une mise au point du marché.

Livrable attendu : rapport d’analyse des offres

**TRANCHES CONDITIONNELLES :**

S’agissant de marchés où les enjeux (financiers, qualitatifs, opérationnels) sont importants et où les

normes évoluent rapidement, il est nécessaire d’une part d’en relever, le cas échéant, les dysfonctionnements (responsabilité, nature, enjeux, actions en réparation par le biais des pénalités, actions correctrices) et d’autre part, d’assurer le suivi d’exécution des prestations sur leur durée totale.

Les tranches optionnelles n°1,2,3 et 4 concernent le suivi d’exécution du marché à plusieurs niveaux :

* Le suivi et le contrôle du respect des clauses contractuelles du marché qui porteront notamment sur les attentes en matière de service, produits, horaires, qualité. Le titulaire devra fournir des tableaux de bords visant à informer le GRADA de la conformité de l’ensemble des prestations attendues.
* Réalisation d’une enquête de satisfaction annuelle auprès des convives, mise en place d’outil de gestion (tableaux de bord, indicateurs d’activité) destiné aux agents des membres du GRADA chargés du service restauration.
* Organisation de réunions périodiques avec les fournisseurs,
* Réalisation d’un bilan annuel via les comptes rendus d’activité des titulaires des marchés de denrées alimentaires, présenté au GRADA lors d’une réunion annuelle,
* Vérification des révisions de prix,
* Mise à jour des tarifs par le biais d’un logiciel mis à disposition par l’AMO, le cas échéant,
* Accompagnement dans le traitement des litiges, stratégie de négociation.

Livrable attendu :

- Bilan annuel (volumes d’achats, taux de services, etc…),

- Comptes-rendu des réunions fournisseurs périodiques

- Résultat de l’enquête de satisfaction annuelle.

Ces documents seront remis sur les périodes suivantes :

* Pour le bilan annuel et l’enquête de satisfaction: au cours du premier trimestre suivant l’année écoulée.
* Pour les comptes-rendu de réunion : dans les 15 jours suivants la date de la réunion.

**X - CONTENU ET REVISION DES PRIX**

Le présent marché est un marché traité à prix forfaitaires pour la tranche ferme. Le prix est ferme.

Pour les tranches optionnelles, le prix est déterminé par l’application d’un taux de commission applicable sur les ventes réalisées par les titulaires de lots dont le montant annuel estimé ne dépasse

pas 50 000 € HT. Pour les lots dont le montant estimé est inférieur à 50 000 € HT, le taux de commission sera de 0 %.

Le prix forfaitaire et le taux de commission doivent être complétés par le candidat dans l’acte d’engagement et dans l’annexe financière jointe au dossier de consultation.

XI - INTERLOCUTEURS POUR LE GRADA

Madame Virginie LEGGER, coordonnatrice du Groupement

Tel : 04 75 35 09 77